

3

S'INFORMER SUR LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Selon votre statut et la nature de votre projet, le financement de votre formation peut relever d'autres dispositifs que le Congé Individuel de Formation ou que la Formation Hors Temps de Travail (FHTT) :

Plan de formation : il s'agit du financement à l'initiative de l'entreprise, d'actions de formations répondant à ses besoins.

DIF (Droit Individuel à la Formation) : 20 h / an minimum – se renseigner au sein de votre entreprise

Professionalisation : contrat ou période – caractérisée par une alternance entre formation et activité professionnelle

Autres dispositifs, notamment destinés à certains publics (demandeurs d'emploi ou aux jeunes...) : se rapprocher de Pôle Emploi, l'apprentissage...

OÙ S'INFORMER

◆ au FONGECIF Midi-Pyrénées

Accueil : tous les après-midi du lundi au vendredi de 14 H 00 à 17 H 30 toute l'année

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi au 05.62.26.87.87

Courriel : infos@fongecifmp.org

Site internet : www.fongecifmp.org

Des réunions d'information collectives sont organisées sur l'ensemble des départements de la région Midi-Pyrénées et planifiées sur l'année en cours - voir calendrier joint à ce dossier.

Il est vivement conseillé de participer à l'une de ces réunions, de préférence avant le dépôt de votre dossier au FONGECIF. Elles vous donneront des éléments précis sur les priorités de financement définies en Midi-Pyrénées par le conseil d'administration et vous permettront d'estimer les chances d'aboutissement de votre demande de concours financier.

◆ dans votre entreprise auprès

- de la commission formation
- du comité d'entreprise
- des représentants du personnel
- du responsable de formation ou des ressources humaines.
- ...

◆ auprès des relais d'information du FONGECIF Midi-Pyrénées

(voir annuaire joint dans ce dossier)

- Le réseau SARAPP réparti sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées
- Le GIPE (Guichet Initiative Pluriactivité Emploi) à SAINT-LARY-SOULAN (65).

RENCONTRER UN CONSEILLER DU FONGECIF MIDI-PYRÉNÉES

Les conseillers se déplacent régulièrement dans les départements de la Région Midi-Pyrénées. Vous pouvez les rencontrer dans un premier temps lors des réunions d'information collective (voir le calendrier joint à ce dossier ou encore : www.fongecifmp.org).

Ils vous apporteront des informations générales sur :

- la mise en place des dispositifs (CIF, Formation Hors temps de Travail, Bilans de compétences/créateur, VAE...) gérés par le FONGECIF Midi-Pyrénées ;
- les étapes de construction d'un projet professionnel ;
- les critères de choix pour retenir une action de formation ;
- la procédure de demande de CIF, FHTT, bilans, VAE... ;
- les modalités d'examen des demandes de concours financier par la Commission Paritaire (priorités, délais)...

Vous pouvez dans un second temps les rencontrer sur rendez-vous (en entretien individuel), selon la nature de votre demande et la disponibilité de chaque conseiller.

Le conseiller vous apportera alors :

- une aide pour clarifier votre projet professionnel et/ou de formation
- une aide pour choisir votre formation, un organisme
- une aide pour choisir un financement adapté à votre projet

Il pourra également en fonction de votre situation vous aiguiller vers le dispositif adéquat (bilan de compétences/créateur, validation des acquis de l'expérience ou Atelier Boussole).